

PROBLÈMES DE COLONISATION ALPESTRE

I

Les „Walser“ ont-ils colonisé la haute vallée du Trient ?

Un topographe réputé et bien connu dans le Bas-Valais, Charles Jacot-Guillarmod, écrivait dans un ouvrage paru voici plus de quarante ans :

« En deux points, la limite Suisse-Savoie nè coïncide pas avec la ligne de séparation des eaux : au col de Chésery, où elle descend pendant quelques centaines de mètres du côté de Savoie, pour laisser à la commune de Val d'Illicz le pâturage de Cuboré, et dans la vallée du Trient, où la commune de Valorcine, colonisée par le prieuré de Chamonix et restée sous sa dépendance, a de tout temps fait partie de la Savoie ¹. »

Spécialiste des questions de colonisation alpestre, le Dr Robert Hoppeler, de Zurich, affirmait que cette colonisation de Valorcine avait été effectuée par des *Walser* — abréviation de *Wal-*

¹ Divers auteurs : *La Suisse*, p. 12, *Considérations générales*.

liser —, donc par des Haut-Valaisans de langue allemande, peu après le milieu du XIII^e siècle².

A son tour, le Chanoine Dr D. Imesch a écrit :

«... Un nombre important d'établissements fondés par des colons allemands, certainement originaires du Haut-Valais, ont existé et existent encore pour la plupart au pied sud des Alpes valaisannes, dans l'Oberland bernois, dans de nombreuses vallées rhétiques, au Vorarlberg et même au Tyrol. Parmi ces colonies, on peut citer Vallorcine, dans la vallée de Chamonix³.»

Ce fait historique, sujet à controverse, mérite d'attirer l'attention.

La vallée du Trient et de l'Eau-Noire

La vallée du Trient, ou, plus exactement, celle du Trient-Eau Noire, se continue, après le défilé du Châtelard, au-delà de la frontière politique, pour s'évaser en une conque alpestre de 8 km. de long et de 42 km² de superficie. Elle s'ouvre au col des Montets sur la vallée de l'Arve et est dominée par les Aiguilles Rouges, le Buet, le Mont Oreb, à la consonance biblique, et la chaîne des Perrons, qui se prolonge par ce fier sommet que les anciens dénommaient le Mont Royal, devenu aujourd'hui, par un jeu d'anagramme, Loria⁴.

C'est Vallorcine, autrefois *Valle Ursine* ou Vallée des Ours. Commune d'environ 400 habitants répartis en des villages qui s'échelonnent tous sauf un, le Plan d'Envers, sur la rive gauche de l'Eau-Noire, à l'endroit de la vallée, selon l'expression locale, et portent des noms évocateurs : Barberine, le Molard, la Villa, le Nant, le Mordzay, le Sizeray, le Plan Droit.

L'église, sous le vocable de Notre-Dame, la cure et le cimetière, protégés contre les avalanches par une puissante digue triangulaire de maçonnerie sèche, occupent, isolés, à peu près le centre de la partie habitée de la vallée.

Voilà, en bref, le site où, entre 1100 et 1400 m. d'altitude, vit une population laborieuse, essentiellement occupée à l'élevage du

² *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte (JSG)*, t. 33, p. 17.

³ *DHBS*, t. 7, p. 213. — Ces deux derniers ouvrages placent à tort Vallorcine dans la vallée de Chamonix. Il est vrai que les anciennes cartes géographiques ont commis une erreur analogue : ainsi Christoph Murer, 1582 ; les cartes de Konrad Giger, 1635 et 1637, l'indiquent sur la Dranse d'Abondance (L. Weiss : *Die Schweiz auf alten Karten*, pp. 71, 130, 131).

⁴ F. Coutin : *Histoire de la Collégiale de Sallanches*, p. 185. Transaction passée en 1557 entre le prieur de Chamonix et les communiers : « Le prieur percevra par son procureur les aucières des montagnes du Mont Royal de Valloursine, savoir le fromage et le sérac fabriqués pendant deux jours. »



Vallorcine : l'église et la cure
A l'arrière-plan : les Aiguilles Rouges

bétail, et qui trouvait des ressources accessoires en l'exploitation des forêts, la confection des caractéristiques hottes savoyardes, des boîtes de morbier en bois cintré et de divers articles de boissellerie.

Avant la construction du chemin de fer Martigny-Châtelard-Chamonix (1906), qui a fait de Vallorcine une gare internationale et une station d'été, les Vallorsins avaient des relations économiques plus étroites avec la région voisine valaisanne qu'avec la vallée chamoniarde. On se souvient qu'ils possédaient des vignes à Martigny, où tout un groupe de mazots leur appartenait, aux Ecottins, au-dessus de Plan-Cerisier⁵. D'autre part, chaque printemps, des cultivateurs de Salvan-Finhaut se rendaient à Vallorcine y chercher de l'avoine pour leurs semailles.

Temps révolus : seuls les deux ou trois ménages de Barberine ont encore quelques maigres lopins de terre au Val Orbire, sur la rive valaisanne de la Barberine, rivière actuellement détournée de son cours pour alimenter les usines électriques des C.F.F.

Relations économiques qui étaient une conséquence naturelle de la situation topographique de Vallorcine, et qui inspirèrent à l'homme politique et au diplomate bas-valaisan que fut Joseph-Hyacinthe Barman le projet, développé dans une brochure devenue introuvable, de réunir Vallorcine au Valais. Projet qui pouvait être d'actualité lorsque se posa la question de l'attribution de la Savoie à la France (1859-60), mais qui n'eut pas de suite et dont le souvenir lui-même s'est perdu.

Cependant, la haute vallée du Trient ne comprend pas que la partie savoyarde : si l'on suit le cours de l'Eau-Noire et que l'on franchisse la frontière franco-suisse au défilé du Châtelard, on remarque à sa droite les hameaux constituant les Jeurs, village de la commune de Trient, et à sa gauche, sur un escarpement rocheux, Giétroz (le Dzitro), faisant partie de la commune de Finhaut.

C'est ici le point de rencontre de territoires qui, au moyen âge, formaient trois seigneuries ecclésiastiques : l'Evêché de Sion, l'Abbaye de St-Maurice et le Prieuré de Chamonix⁶. Point de

⁵ Selon renseignements obtenus de M. Marcel Besse, teneur des registres de l'impôt de Martigny-Combe, le dernier mazot vallorcinois a été vendu par M. Albert Claret en 1928.

⁶ L'évêque de Sion détenait les terres de la rive droite de l'Eau-Noire et du Trient, par acte de donation de Rodolphe III, daté de Cudrefin, en 999, le créant comte du Valais.

Quant aux fiefs de l'Abbaye de St-Maurice : vallée de Salvan, Autan et Autanelle, ils sont mentionnés dans la copie la plus ancienne — l'original ayant disparu — de la donation faite en mai 515 par le roi de Bourgogne saint Sigismond.

On a prétendu que cette investiture serait plutôt due à la charte de 1017 de Rodolphe III (Maxime Reymond : *La charte de saint Sigismond pour Saint-*

friction surtout, où s'entrechoquaient souvent, âprement disputés, des intérêts discutables portant sur des biens sans maître défini. Défilé, mais aussi passage fortifié, où des travaux de défense barrent la route à des envahisseurs : Châtelard, Châtelaret, Châtelet, Dzitro, Letzire, sont des lieux-dits qui perpétuent le souvenir de ces travaux⁷.

Voilà à grands traits l'esquisse du pays. Qui peut bien l'avoir habité à l'origine ? Nul document ne l'apprend et il faut se borner à des conjectures. Certes, ce n'était point un sol fertile, des richesses naturelles ou la douceur du climat qui pouvaient attirer en de tels parages. Cette marche alpestre a sans doute servi de poste avancé aux sentinelles préposées à la garde de la voie de transit qui, parallèlement à celle de la Forclaz-Col de Balme, reliait la vallée du Rhône à celle de l'Arve.

Peut-on ajouter quelque crédit à la tradition qui s'attache à la dénomination de « *Boyards* » donnée par leurs voisins de la rive gauche aux gens des Jeurs, et qui rappellerait une lointaine parenté de cette aimable population avec les « *Boii* » ou « *Boier* », tribu qui s'était jointe aux Helvètes lors de la deuxième invasion des Gaules ? Refoulés avec eux par les légions romaines, y eut-il des

Maurice d'Agaune, 515, dans *Revue d'Histoire Suisse*, 1926, pp. 1-60, et Tami-ni : *Annales Valaisannes*, t. III, p. 526).

Constatons simplement que ce dernier acte spécifie qu'il s'agit d'une *restitution*, et notons la prudente inscription figurant sur la belle mosaïque qui orne la façade de l'église de Salvan, où elle illustre la munificence du roi burgonde :

« *Suadente Avito Episcopo Rex Sigismundus condit monasterium agaunense.* »

L'historien qui a conçu ce texte — et qui préside aux destinées de la S. H. V. R. — n'a pas voulu clore la controverse. Le passant doit s'en consoler en méditant l'apaisante sentence du cadran solaire voisin :

« *Le temps fuit
Le mérite demeure.* »

Mais dans la région alpestre, les droits seigneuriaux n'étaient pas nettement délimités.

L'Abbaye de Sixt en détenait aussi dès sa fondation par Aimon de Faucigny (1135), droits confirmés par Aimon II, son petit-fils, notamment en ce qui concerne les terres situées entre Vallon et les « Alpes d'Agaune » (cf. Rannaud : *Le Bienheureux Ponce de Faucigny*, p. 14). C'est ce qui explique l'intervention de l'Abbé de Sixt au traité de paix en 1324 (Louis Coquoz : *Histoire de Salvan-Finhaut*, p. 74).

La Maison du Grand St-Bernard possédait des droits ecclésiastiques superposés à ceux de l'évêque de Sion, seigneur temporel. Ainsi, le 1er avril 1391, dom Pierre de Villar, prieur de Martigny, remet à cens perpétuel à Perret Troléroz, des Jeurs, la dîme dite « La Nouvelle » de Tête-Noire, avec toutes ses prémices, depuis la Ferrière de Trient jusqu'à la seigneurie du Prieuré de Chamonix, d'une part, et à celle de l'Abbaye de St-Maurice, d'autre part. Acte approuvé par le prévôt et le Chapitre de la Maison de Mont-Joux, le 8 avril 1391 (Archives de la Bourgeoisie des Jeurs, C. No 49).

⁷ Boccard : *Histoire du Valais*, p. 365, signale ces ouvrages.

« durs » qui s'accrochèrent en cette région, plutôt que de regagner la Bohême inhospitalière qu'ils avaient quittée récemment⁸ ?

Il ne nous appartient pas de nous aventurer dans un dédale d'hypothèses. C'est pourquoi nous franchirons allègrement toute une période de l'histoire, pour en venir à un fait qui intéresse la vallée du Trient dans sa partie supérieure, et qui est attesté par des documents.

La colonisation de Vallorcine

Vers le début du XII^e siècle, les comtes de Genevois ont pour hommes-liges les sires de Faucigny, famille qui tire son nom du château dont les ruines dominent encore l'Arve en aval de Bonneville. L'enchevêtrement des possessions des deux familles provoque des querelles que ne simplifient pas des alliances matrimoniales, et qui finissent par affaiblir l'une et l'autre au profit des comtes de Savoie. Pierre II de Savoie, qui avait épousé Agnès de Faucigny, hérite du Faucigny à la mort de son beau-père (1253), puis du comté de Savoie, à celle de son neveu Boniface (1263)⁹.

Par acte du 16 août 1091, Aimon I^{er} de Genevois avait fait donation de Chamonix, ainsi que de toute la haute vallée de l'Arve, à l'Abbaye des Bénédictins de St-Michel de la Cluse, qui se trouve sur la route du Mont-Cenis, à mi-chemin de Suse à Turin¹⁰. La délimitation du territoire concédé, du côté du Valais, est diversement interprétée : dans l'expression « *ad balmas* », les uns veulent voir le col de Balme ; d'autres, les Barmes de la Diosaz. Peu importe : Vallorcine ne fait point partie de la haute vallée de l'Arve, mais est implicitement contenu dans le texte qui englobe la totalité du comté (*sicut ex integro ad Comitatum meum pertinere videtur*). D'ailleurs, il est probable que la Vallée oursine n'est pas encore ou n'est plus habitée, mais livrée aux déprédations des plantigrades qui la peuplent.

Au surplus, on admet aujourd'hui que, à cette époque, Chamonix et ses environs n'étaient habités qu'une partie de l'année. En

⁸ Heierli et Oechsli : *Urgeschichte des Wallis*, p. 63 ; — Col. E. Frey : *La Suisse sous les drapeaux*, p. 9.

⁹ Paul Payot : *Au Royaume du Mont-Blanc*, pp. 50 ss.

¹⁰ J.-A. Bonnefoy : *Documents relatifs au Priauré et à la vallée de Chamonix*, publiés et annotés par A. Perrin, 1879, t. I, No 1. — De ce cartulaire des Archives de la Collégiale de Sallanches sont tirés les actes mentionnés sous *Documents* dans notre étude. L'acte de donation de 1091 est reproduit in extenso et traduit dans Charles Vallot : *Tableau historique du massif du Mont-Blanc*, pp. 38-39. Paul Payot, *op. cit.*, en donne également la traduction française.

tout cas, l'acte de donation ne mentionne pas les hommes, mais simplement les terres, forêts, alpages, chasses ; il n'indique pas davantage la date et le mode d'établissement du Prieuré de Chamonix. Une charte de 1202 cite le chapelain de Chamonix ; une autre de 1205 parle de Pierre, prieur de Mégève et Chamonix ; une troisième, qui se situe entre 1224 et 1238, fait mention de Humbert, prieur de Chamonix, de la famille de Beaufort (*de Belloforti*, dans l'acte du 17 juin 1255, par lequel, après sa démission, Humbert remet le prieuré et les revenus qu'il en avait indûment exigés, à Richard de Villette, moine du couvent de St-Michel de la Cluse et nouveau prieur de Chamonix¹¹).

Enfin, ce quatrième prieur, Richard (probablement de la famille encore existante de Villette, près Giez), organise le prieuré et prend possession de toute la vallée¹².

Sous son priorat se produit un fait marquant dans l'histoire de la vallée du Trient, mais sur lequel ne se sont guère arrêtés jusqu'ici ceux qui l'ont rappelé.

En 1264, le 2 des ides de mai (14 du même mois), Richard, prieur de Chamonix, albergé pour lui et ses successeurs, aux « *Teutonicis de Valle ursina* » et à leurs descendants, la moitié de dite vallée, limitée par le cours de la « *Berberina* », le col de « *Salansuns* » (Salenton), l'Eau-Noire, de sa source à la limite qui sépare le territoire de Martigny de celui de l'église de Chamonix. Ces albergataires deviennent hommes-liges du prieur de Chamonix, auquel ils paieront chaque année huit deniers et quatre livres de cens à la Saint-Michel et à la Toussaint. Le terme de *Teutonicis* revient trois fois dans l'acte en question, sans que pour autant il soit précisé davantage¹³.

Le même jour, l'acte d'albergement est notifié aux hommes des Jeurs afin qu'ils en prennent connaissance et à titre de renseignement pour les confins vers le Valais¹⁴.

¹¹ *Documents*, pour ces 4 actes, Nos 2, 3, 4 et 9.

¹² En 1296, Richard de Villette fut élu Abbé de St-Michel de la Cluse. Guillaume lui succéda au prieuré de Chamonix (*Documents*, p. 135, note). La famille de Villette n'est pas inconnue en Valais. Un Thibaud de Villette figure dans un acte de 1170 passé entre Humbert III de Savoie et l'Abbaye de St-Maurice, au sujet des droits de suzeraineté sur Bagnes et Octier (Eugène Gross : *Histoire de l'Abbaye de St-Maurice*, manuscrit en notre possession, p. 186). Pendant la domination savoyarde, elle a fourni plusieurs châtelains de Martigny (Philippe Farquet, in *Annales Valaisannes*, t. VIII, No 1, 1933).

¹³ *Documents*, No 10 et ratification par l'Abbé de St-Michel de la Cluse, No 11.

¹⁴ Archives de la Bourgeoisie des Jeurs, C. No 1.

Les colons et leur origine

Qui étaient ces *Teutonici* ? Furent-ils les premiers occupants de la contrée ? D'où venaient-ils ? Que sont-ils devenus ?

Telles sont les principales questions que pose le problème. Loin de nous la prétention de le résoudre, mais nous voudrions au moins attirer l'attention sur ce point d'anthropogéographie, en premier lieu, de la Société d'Histoire du Valais romand, à l'occasion de sa réunion dans la vallée du Trient *, et, si possible, celle de spécialistes de langue française, car si une abondante littérature germanique existe ¹⁵ pour développer des thèses et soutenir des opinions souvent divergentes autour du problème de la colonisation alpestre par les *Teutonici*, bien peu l'ont abordé en Suisse romande ou en France ¹⁶.

Nous désirerions donc marquer, pour un point limité de notre région, le début de recherches et le jalonnement.

D'abord, qu'est-ce que les « *Teutonici* » ? ou, traduit en notre langue, les Teutons, dans le sens attribué à l'époque, à ce terme qui se rencontre en de nombreux documents ? C'étaient, à n'en pas douter, des immigrants, des colons parlant un dialecte tudesque, soit allemand, dialecte ou langue tranchant nettement sur l'idiome roman du pays colonisé, et qui, sans autre, caractérisait les nouveaux venus.

Ces immigrants, que l'on désignerait peut-être actuellement par les expressions de « déplacés » ou de « réfugiés », ont été connus et classés, le plus souvent, comme *Walser*, c'est-à-dire Haut-Valaisans ¹⁷. Il est certain — de multiples actes l'attestent — que du

* Le présent mémoire a été présenté par l'auteur à l'assemblée de la Société d'Histoire du Valais romand tenue à Finhaut et Salvan le 15 octobre 1950.

¹⁵ Voir la bibliographie citée par Dr D. Imesch dans *DHBS*, et, plus récemment : Ernst Akert: *Die Walserfrage*, in *Les Alpes*, 1941, et *Die Walser*, Berne, 1943 ; — Emil Balmer : *Die Walser im Piemont*, 1949 ; — H. Hiltbrunner : *Fürstentum Liechtenstein*, 1946 ; — Karl Iig : *Die Walser in Vorarlberg*, 1949 ; — Peter Liver : *Mittelalterliches Kolonistenrecht und freie Walser in Graubünden*, 1943 ; — Elisabeth Meyer-Marthaler : *Die Walserfrage, Der heutige Stand der Walserforschung*, in *Revue d'Histoire suisse*, 1944.

¹⁶ E. Meyer-Marthaler, *op. cit.*, p. 8, signale que la question de la colonisation des terres conventuelles de la vallée de Chamonix (recte : du Trient), de l'Oberland grison, du Val Calfeisen (St-Gall) et de St-Gerold (Vorarlberg) est encore peu éclaircie et nécessiterait d'être étudiée dans ses détails.

¹⁷ R. Hoppeler : *Untersuchungen zur Walserfrage*, in *JSG*, t. 33, publie des notes trouvées après le décès de Muoth en 1906 : celui-ci affirme que la désignation de *Walser* n'était pas connue dans les documents de la Rhétie des XIII^e et XIV^e siècles. Elle fut importée au XVII^e siècle du Vorarlberg et se répandit dès lors dans les Grisons, sous l'influence des hypothèses de chroniqueurs.



Le hameau de Barberine

Haut-Valais sont partis, au cours des XIII^e et XIV^e siècles, pour des causes encore mal connues, des groupes de familles, parfois appelés par des seigneurs, qui avaient eu l'occasion d'apprécier les qualités de soldats et de travailleurs des Haut-Valaisans, à leur service pour la paix et pour la guerre. Ils ont émigré principalement dans les Grisons, où ils ont fondé de florissantes colonies, au Tessin, dans l'Oberland bernois, en Piémont, dans le Vorarlberg, au Liechtenstein, etc.

Quelques colonies proliféraient et de nouvelles stations de *Walser* se créaient plus ou moins loin des colonies-mères, gardant, comme elles, langue, coutumes, droit propres. En général, les *Walser* s'établissaient au fond des vallées, là où la terre n'était pas encore occupée, le plus souvent à la montagne, près des cols. Hommes libres, non attachés à la glèbe, ils devaient au seigneur le service militaire soldé — origine du service mercenaire —, parfois des cens fonciers, et ils se constituaient en corporations ayant leur administration particulière, cellules des bourgeoises ou communes, avec le métral ou le juge à la tête, librement élus.

Cette population essentiellement montagnarde pratiquait le système d'économie rurale autonome, individualisée, avec son triple stade : la ferme (*Hof*), le mayen (*Maiensäss*) et l'alpage (*Alp*, *Alm* ou *Berg*). C'étaient surtout des travailleurs acharnés, héros du travail — *Helden der Arbeit* —, qui devaient vivre presque exclusivement des produits du sol et de l'élevage du bétail¹⁸.

Qu'en était-il des Allemands de Vallorcine ?

À part l'albergement de 1264 et l'acte de nomination à vie du premier curé de Vallorcine, Thomas de Beigna, en 1272¹⁹, nous ne possédons pas beaucoup de renseignements au sujet des nouveaux colons. Ils sont sans doute fort laborieux et bons chrétiens, car leur primitive chapelle, emportée par une avalanche avec le hameau de Sizeray, en 1288, est bientôt reconstruite, et le curé, doté de droits paroissiaux suffisants, sans compter que le prieur de Chamonix s'est réservé pour lui-même la dîme des blés, du chanvre et des troupeaux, ainsi que l'épaule gauche de chaque ours tué sur le territoire de son fief. Mais si les *Teutonici* se reconnaissent dépendants du Prieuré, ce n'est que pour la terre et la chasse. Contrairement aux habitants de la paroisse du Lac (Servoz), qui relève aussi du Prieuré, ils ont « leur liberté personnelle, peu-

¹⁸ H. Wopfner : *Die Besiedlung unserer Hochgebirgstäler*, Vienne, 1920. Cité par K. Ilg, *op. cit.*, p. 33.

¹⁹ Nous n'avons pu déterminer le lieu d'origine de ce T. de Beigna. Un R. de Beigna figure déjà comme témoin dans les lettres de garde accordées à la vallée de Chamonix, en 1205, par Guillaume, frère de Humbert, comte de Genevois (*Documents*, No 13). De Byeuna, en 1288 (F. Coutin, *op. cit.*, p. 301). — Avant 1272, il n'y avait qu'une petite chapelle, sans recteur, ni prêtre. La vieille église avait été construite en murs solides. Elle fut démolie et rebâtie selon le nouveau goût chamoniard vers 1760.

vent se marier à leur gré, quitter le pays, emporter leurs meubles, vendre leurs propriétés, mais seulement à des sujets du Prieuré. Ils sont exempts des charges de corvée et de gîte, auxquelles sont soumis les Chamoniards ²⁰ ».

Cependant, ledit prieur Richard de Villette connaît déjà la valeur des forces hydrauliques : il octroie par acte du 19 avril 1285, à Pierre, *de Valle ursina, theutonicus*, donc à l'un des Allemands albergataires, moyennant une redevance annuelle de 12 deniers en monnaie genevoise, la faculté d'exploiter des moulins et des battoirs, autant qu'il voudra. Le prieur se réserve pour lui et ses successeurs d'y établir une scierie et d'autres artifices, excepté des moulins et des battoirs ²¹.

Ces documents font constater que les Allemands de Vallorcine, à l'instar des colons des Alpes de l'Est, ont conservé, ou peut-être obtenu, leur liberté individuelle ; qu'ils sont comme eux des héros du travail, puisque, peu après leur établissement dans une vallée à défricher, ils édifient battoir et moulin, et paient la dime du blé et du chanvre ²². Mais c'est aussi une preuve qu'ils sont bien les premiers à cultiver le sol dans le Val des Ours. Par contre, le fait que le prieur s'est réservé le monopole de la scierie (*rassiam* = la rasse) et qu'elle est à construire, prouve que les nouveaux venus ont dû manier la scie à bras pour débiter les bois utilisés dans leurs bâtiments ²³.

Nous ne sommes pourtant pas encore renseignés sur le pays d'où venaient ces Teutons. Si l'on peut établir que ce sont les premiers occupants, on en est réduit à faire appel à l'ethnographie pour découvrir leur origine. En ce cas, les éléments à retenir sont : la race, la langue, l'habitation, le droit, les mœurs et coutumes.

I. La race

Sans être spécialisé dans l'étude des races, on distingue nettement chez la population autochtone de Vallorcine les traits de la famille germanique, en particulier les yeux bleus et les cheveux blonds. S'il y a des types différents, c'est que la colonie teutone a subi des mélanges, des croisements, d'autant plus fréquents qu'il

²⁰ Ce passage est extrait de l'*Histoire de Vallorcine* (ms) dont il sera question plus loin.

²¹ *Documents*, No 21. En 1398, il y avait à Vallorcine 3 moulins, avec battoir et foulon (Comptes du Prieuré).

²² R. Hoppeler, *op. cit.*, p. 212, affirme que les *Walser* ne cultivaient ni le lin, ni le chanvre. Le pain était pour eux une rareté, un festin.

²³ Paul Payot, *op. cit.*, pp. 111 ss., décrit Vallorcine et ses typiques constructions. Il émaille son tableau de citations fort avantageuses pour la population, dont elles signalent la beauté de la race et le goût du travail bien fait.

s'agissait d'une colonie sporadique (*Splittersiedlung*), mais probablement assez nombreuse dès le début ²⁴.

Puis, comme nous le verrons, les Allemands de Vallorcine conservent la fécondité du sang, autre caractère de la race : bientôt ils prolifèrent à leur tour et commencent à émigrer. Cette émigration ou plutôt infiltration se produit d'abord dans la région voisine des Jeurs, depuis longtemps habitée et constituant l'une des plus anciennes corporations montagnardes du Valais.

Profitant du droit d'écart que leur réservait la charte de 1264, trois familles connues par des documents vinrent s'établir aux Jeurs ²⁵ :

a) les *Berguerantz*, devenus par la suite *Berguerand*, famille aujourd'hui disparue des Jeurs, mais qui a continué sa pénétration en Valais et s'est installée en diverses localités de la plaine ;

b) les *Allaman*, qui au cours du XVI^e siècle francisèrent leur nom et prirent celui de *Cretton*, probablement du lieu-dit *Griebea*, attenant à leurs propriétés. (L'allemand *Griebe* signifie *creton*, terme français équivalant au mot patois *greubons*.)

c) les *Verimantz* ou *Virimandze*. Un Michel Virimandze, par acte du 6 juillet 1390, vend à plusieurs particuliers l'alpage de Catogne qu'il avait acquis de l'évêque Guichard Tavelli, selon acte du 11 août 1373 ²⁶.

Quant à la famille *Vouilloz*, elle émigra aussi de Vallorcine sur les Jeurs, Châtelard, Giétroz, Finhaut, avant de descendre en plaine.

De Vallorcine viennent plus tard en Valais les familles : *Abbet*, *Ançay*, *Claret*, *Mermoud*, *Semblanet*, etc.

II. La langue

Contrairement à ce qui se produisit pour les colonies dites *Walser* du sud et de l'est, les *Teutonici* du Haut-Trient n'ont pas réussi à maintenir leur idiome. Bientôt mélangés à des immigrants de l'ouest — il faut se souvenir qu'ils n'occupaient que la rive

²⁴ En 1398, les prémices du froment perçues à Vallorcine par Guillaume Abbet, y font constater la présence de 48 ménages (*Documents*, I, 319). Il y en avait 89 en 1559 (Coutin, *op. cit.*, p. 176).

²⁵ Les archives de la Bourgeoisie des Jeurs, déposées aux Archives cantonales, fournissent une foule de détails sur ces familles et d'autres de la région, à partir du XIII^e siècle. Cf. *Armorial Valaisan*, 1946, pp. 1 (*Abbet*), 62 (*Claret*), 71 (*Cretton*, *Allaman*, *Bergueran*), 108 (*Germanier*, colonisation teutonienne à Conthey), 263 (*Trient-Jeurs*), 287 (*Vouilloz*).

²⁶ Les *Tavelli*, bourgeois de Genève, possédaient aussi l'alpage de Barberine, qu'ils vendirent, avec la chaudière, en février 1294, pour 6 livres et 10 sols mauricois, à des particuliers de Salvan et Finhaut (Gremaud : *Documents sur le Vallais*, t. II, p. 450). Cf. *Armorial Valaisan*, p. 255.

gauche de l'Eau-Noire —, en contact des deux côtés avec des populations d'une autre langue, libres de contracter mariage hors de leur colonie, sans relations avec leur lointaine mère-patrie, ils durent petit à petit s'assimiler le dialecte des voisins.

Cependant, il est intéressant de relever que la toponymie a conservé par endroit le cachet original tudesque, et que certains lieux-dits ne peuvent s'expliquer autrement qu'en faisant appel aux racines germaniques. Ce point semble avoir été négligé de la part des étymologistes qui se sont évertués à trouver l'origine des noms de lieux de la vallée du Trient. Le patois de cette vallée, comme celui des régions alpestres savoyardes, fourmille de termes germaniques, survivance probable de l'occupation burgonde ou des grandes invasions, plutôt qu'apport de ces colonisations sporadiques du haut moyen âge, « étonnant et dernier phénomène de la migration des peuples » comme les qualifiait récemment le Dr Konrad Huber, de l'Université de Zurich²⁷. Ainsi que nous aurons occasion de le rapporter plus loin, il est difficile de distinguer, dans le vocabulaire régional, entre ces diverses origines, et ce problème sort du cadre de notre étude.

Quant aux patronymes, nous avons déjà pu constater que des noms de famille sont caractéristiques et décèlent l'origine germanique de ceux qui les portent. Encore doit-on relever que la colonie du Haut-Trient est une des plus anciennes dont la date d'établissement est connue. Or, à cette époque, sauf parmi la noblesse, les noms de famille étaient une exception. Dans un acte du 23 août 1364, le métral (*mistralis*) de Vallorcine figure encore sous le seul prénom de Jean (*Johanne*) ; son cosignataire, il est vrai, se dénomme *Johanne Tavelle*²⁸.

Au début du XIV^e siècle, sont joints au prénom les noms du hameau ou du village de domicile : les *de Villaz*, *du Molard*, *du Nant*, *du Bettex*, *de Barberina*. Il faut arriver à la fin de ce XIV^e siècle pour trouver de vrais patronymes : *Abbet*, *Berguerantz*, *Codurier*, *Girard*, *Pessant*, *Picoud*, *Broysat*, *Raffini*, *Salamonaz*²⁹.

III. L'habitation

Tous les bâtiments de Vallorcine ont le faite perpendiculaire à l'axe de la vallée. Le genre de l'habitation actuelle se situe entre celui de la Haute-Savoie et celui des montagnes du Jura : bâtiment en pierre, sauf le pignon qui est en bois ; sous le même toit sont

²⁷ Compte-rendu de la conférence donnée à Zurich par le Prof. K. Huber sur l'histoire de la limite des langues en Suisse (*Neue Zürcher Zeitung*, No 2366, du 6 novembre 1950).

²⁸ *Documents*, No 8.

²⁹ *Ibidem*, div. et Livre des échutes du prieuré pour 1398.

logés gens, bêtes et fourrages. Le rez-de-chaussée et l'étage comprennent les pièces demeuratives, aux fenêtres évasées, parfois à meneaux : le *pêlo* (chambre de ménage), la cuisine avec cheminée en bois, à large cape couronnée sur le toit par une fermeture à clapet³⁰, et la cave à vin, fromage et légumes (le *serretot*, comme la désignent les anciens actes) ; au levant, mais entièrement séparée, l'étable. L'étage est occupé, d'une part, par les chambres à coucher, avec vestibule ; de l'autre, par le fenil, qui déborde souvent sous le pignon, au-dessus des chambres.

Proche de la maison, se dresse élégamment sur quatre pilotis de pierres, semblable à ceux de la Savoie, le grenier, aux madriers mortaisés, à deux étages, au pignon élevé et à la porte cintrée.

Ce qui est propre à Vallorcine, c'est le *recca*, notre *raccard* valaisan, sur pilotis de bois, dont le fût aminci vers le haut soutient, sans le chapeau de champignon, le système de madriers assemblés à mi-bois, tel que nous le voyons chez nous. Mais à Vallorcine l'étable ne se trouve qu'exceptionnellement au-dessus du raccard : il y a plutôt un bûcher ou un réduit.

L'idée du raccard vint-elle en même temps que les colons, ou fut-il copié après coup, c'est ce que l'on ne peut vérifier. Les Chamoniards veulent y voir la preuve de l'origine haut-valaisanne de leurs compatriotes de Vallorcine. Opinion contestable et, en tout cas, preuve insuffisante.

On pourrait supposer que les colons de 1264 n'ont pas construit leurs demeures en pierre : défrichant une vallée couverte de forêts, ils disposaient de bois en quantité suffisante. La rigueur du climat les aurait amenés à modifier leur genre d'habitation. Cependant, il faut rappeler le fait que nos ancêtres, pour la construction de leurs chalets d'alpage, tiraient parti de la pierre à chaux trouvée sur place, en la calcinant dans de petits fours édiflés à la limite supérieure des forêts ; mélangée au sable extrait des dépôts morainiques, elle donnait un mortier parfait.

A ce propos, on constate que l'extrémité Sud-Ouest de la vallée du Trient, plus exactement la Combe de Bérard, dominée par la puissante masse calcaire du Buet (3109 m.), fournissait aux premiers habitants de Vallorcine une pierre de première qualité. Elle fut d'ailleurs largement exploitée, à tel point que la chaux de Vallorcine, déjà au XIV^e siècle, servait aux constructions de la région voisine et jusqu'à Chamonix. Ainsi en 1398, Guillaume Abbet, de Vallorcine, homme de confiance de Jean Bochard, prieur

³⁰ Dr J. Hunziker : *Das Schweizerhaus*, t. I, *Das Wallis*, Aarau, 1900, pp. 9, 18, 20, constate la présence de ces cheminées à Champéry, Finhaut et Orsières. Il veut y voir une caractéristique de la maison burgonde. F. Pauser : *Völker und Staaten am Montblanc*, Berlin, 1939, p. 60, décrit en détail cette « cheminée burgonde », la signale, avec illustrations, à Finhaut et Giétroz. Celles de Vallorcine les ont sans doute imitées.



Type d'habitation à Vallorcine

de Chamonix, lui livrait pour son hospice 24 bichets de chaux, en même temps que 6 charges de bardeaux de mélèze (*tavellioni lardie*)³¹.

Il n'est donc pas téméraire d'admettre que les *Teutonici* ont, dès leur arrivée dans la vallée du Trient, construit le type actuel de leurs habitations, complètement différent de celui qui caractérise la maison paysanne du Haut-Valais.

IV. Droit, mœurs et coutumes

Un critère généralement invoqué pour établir la communauté d'origine des colonies *Walser* se trouve dans le droit coutumier apporté en chacune de ces stations par les nouveaux colons, et qui constitue ce que les auteurs appellent *Walserrecht* ou droit haut-valaisan.

Quelques-uns de ces droits féodaux sont prévus dans la charte de 1264 et ont déjà été mentionnés : droit d'écart, c'est-à-dire de quitter le pays ; liberté individuelle ; faculté de disposer des biens meubles sans réserve et des immeubles sous condition ; transmission des biens par héritage ; exemption du droit de gîte et des corvées. Mais cet acte d'albergement est loin de contenir les dispositions fondamentales que l'on rencontre partout dans le droit des *Walser* ; il est muet quant aux prestations militaires, au mode d'administration et au choix des autorités locales, au droit d'association et surtout en ce qui concerne les charges fiscales, y compris les droits paroissiaux ou ecclésiastiques. Car les 8 deniers et 4 livres à verser annuellement au prieur de Chamonix représentent le cens foncier, donc le fermage des terres albergées, exclusivement.

1. La fiscalité

Aussi, à cette prestation en espèces vinrent peu à peu s'ajouter toutes sortes de charges en nature. En 1364, 1413, 1447, des actes passés à l'occasion de la nomination d'un nouveau curé augmentent les redevances du curé envers le prieur, et, par conséquent, celles des habitants. Le *Livre des comptes* dressé par Antoine Léger, notaire et receveur général du prieuré de Chamonix pour les dernières années du XIV^e siècle, en fournit un éloquent témoignage. Elles s'alourdissent encore lorsque, en 1519, par bulle du Pape Léon X, le prieuré de Chamonix fut remis à la Collégiale de Salanches, érigée en 1389 par Robert de Genève, antipape d'Avignon sous le nom de Clément VII³².

Les exactions du fisc poussèrent le pays à la révolte, tant et

³¹ *Documents*, p. 345.

³² Coutin, *op. cit.*, pp. 19-20 et 23.

si bien que, vers 1600, Vallorcine brûla les dîmes du Chapitre. En 1698 les habitants refusent de prêter une grange pour les mettre à l'abri, refusent gens et voitures pour les conduire au prieuré, de sorte que le chanoine délégué est obligé de faire appel à des gens de Passy³³.

2. L'administration et l'appel aux colons

Au sujet de l'administration locale, il est probable que le régime institué fut calqué sur celui de Chamonix, où le métral, assisté des syndics de quartiers, dirige les affaires communes. Il est nommé par le prieur et la charge y devient héréditaire, donnant son nom à la famille *Métraux*. Le châtelain exerce la basse justice.

Un acte de 1307 porte la signature de *Vulledus (Vullelmus ?)*, métral de Vallorcine, et l'on peut admettre que cette communauté, à partir de 1330, fut organisée administrativement sur le modèle de sa voisine.

Organisation qui ne se distingue d'ailleurs pas de celle des seigneuries ecclésiastiques de la région, ni même de l'état social et du droit public commun au Faucigny, au Genevois et au Bas-Valais savoyard. A l'encontre de ce qui s'est passé dans l'ensemble des colonies de *Walser*, les *Teutonici* de Vallorcine n'ont apporté aucun droit coutumier nouveau, aucune *consuetudo* haut-valaisanne.

Il faut se rendre compte du caractère spécial de l'albergement dont ils ont bénéficié et duquel la validité fut contestée³⁴. Les titulaires du prieuré de Chamonix, comme leurs supérieurs, les Abbés de la Cluse, étaient choisis parmi la noblesse du pays et leurs fiefs mouvaient de la haute noblesse : prérogatives et prestations créèrent maintes difficultés, même au sujet de la Vallée oursine. Puis ces prieurs étaient des Bénédictins, et si le souci d'améliorer le bénéfice conventuel a pu inspirer telle de leurs initiatives, ils étaient avant tout fidèles à la règle de leur Ordre, car, ainsi que l'affirmait un historien, « les moines bénédictins ont été les défricheurs de l'Europe ; ils l'ont défrichée en grand, en associant l'agriculture à la prédication³⁵ ».

Si, comme on le présume, avant leur installation à Chamonix, la haute vallée de l'Arve n'était habitée qu'une partie de l'année, les Bénédictins auront eu assez de peine, pendant un siècle et demi, pour la transformer et y implanter une population stable.

Suivant l'exemple des chanoines augustins de l'Abbaye de Sixt,

³³ *Ibidem*, *op. cit.*, p. 303.

³⁴ *Documents*, Nos 39 à 44. Transactions, passées en 1291, des seigneurs de Faucigny, de Genevois, de Thoire et Villars, de Viennois, entre eux et avec Richard de Villette, relativement à l'avouerie et mixte empire sur les vallées de Chamonix et Vallorcine.

³⁵ Guizot : *Cours d'histoire moderne*, t. II, 14^e leçon.

les Bénédictins de Chamonix, quelque 130 ans après ceux-là, ne trouveront rien de mieux, pour défricher et coloniser Vallorcine, que d'appeler à leur aide des familles teutones. Probablement se sont-ils adressés, pour ce faire, à une maison-sœur d'Alémanie : Engelberg, Einsiedeln, St-Gall ou Disentis.

Les relations de famille des de Villette facilitaient aussi ces démarches : les puissants seigneurs d'Alémanie, les Kibourg et les Habsbourg, s'étaient apparentés aux comtes de Savoie ; un fils d'Ulrich de Kibourg, Hartmann l'Ancien, avait épousé Marguerite de Savoie, la filleule du comte Thomas ; sa fille Hedwige épousa Albert de Habsbourg et fut la mère de l'empereur Rodolphe.

3. *Le service militaire*

Selon le droit féodal, à part les prestations en espèces, les hommes-liges devaient au seigneur le service personnel militaire à l'intérieur et parfois hors du pays. Le régime des fiefs ecclésiastiques différait ordinairement sur ce point du droit général : il laissait au souverain le soin de le régler. Tel fut le cas présent : levée des troupes et direction des opérations relèvent des sires de Faucigny et de leurs pairs : la charte de 1264 n'en fait pas mention.

Venus de pays où, à l'époque, l'état de guerre était permanent, les Alémanes de Vallorcine saisiront bientôt l'occasion de manifester leur atavique tempérament guerrier. Peut-être même participent-ils à la campagne qui, depuis 1260, met aux prises les troupes savoyardes et les sujets de l'évêque de Sion, Henri de Rarogne. En 1264, ceux-ci reprennent le château de Montorge et assiègent celui de Brignon³⁶. Il y a dix ans que le Faucigny a passé par héritage au comte de Savoie, Pierre II, le Petit Charlemagne. Conjonctures qui ne laissent pas supposer que des *Walser* aient pu trouver sur le territoire de la Savoie des conditions d'établissement plus favorables que celles faites aux anciens et fidèles sujets du comte.

Un peu plus tard, en 1312, alors que la paix était revenue dans la vallée du Rhône et que le Siège épiscopal de Sion se trouvait occupé par un personnage pacifique (le noble valdôtain Aimon de Châtillon), à Chamonix, par-devant deux notaires impériaux, le *teutonicus* Rolet de Barberine, chef de la milice locale de Vallorcine, s'engage par serment et sous peine de trahison à aider de sa troupe et par tous les moyens en son pouvoir Guillaume de Villette, prieur de Chamonix depuis 1296, contre l'évêque de Sion et ses gens³⁷.

³⁶ Jules Eggs : *Geschichte des Wallis im Mittelalter*, p. 44 ; — Boccard, *op. cit.*, p. 66.

³⁷ *Documents*, No 69. Aussi publié dans l'*Indicateur d'Histoire Suisse*, 1871, p. 159. Cf. *Armorial Valaisan*, p. 21.

Il fallait pourtant que cette humeur belliqueuse trouvât un exutoire. La région des alpages était mal délimitée, les droits d'estivage contestés et les razzias de bétail assez fréquentes. Pour y mettre fin, Jacques d'Ayent, Abbé de St-Maurice, et Guillaume de Villette, prieur de Chamonix, firent procéder à une délimitation en bonne et due forme consignée en un acte du 18 juillet 1307. Par cette transaction, la ligne de partage des eaux formait limite vers la Savoie, pour les alpages de Barberine, d'Emosson et du Vieux³⁸. Ainsi se réalisait, en ces hauts lieux, le projet prôné cinq siècles et demi plus tard par J.-H. Barman.

Cependant, tout ne fut pas aplani et seize ans plus tard, en 1323, la querelle des alpages s'envenima. Les suzerains du prieur entrent en campagne : ce fut la guerre. Il y eut des morts et des prisonniers. L'oratoire d'Emosson commémore cette sanglante rencontre. La paix, signée en 1324, stipule que, moyennant une redevance annuelle de 14 livres de poivre, livrables au château de Charosse sur Passy, « les montagnes d'Emosson, de Barberine, de Fenestral et d'Emaney seraient la libre et franche possession des gens de Salvan³⁹ ».

Sur la rive droite de l'Eau-Noire, qui ne faisait pas partie de l'albergement de 1264 et joutait le territoire de l'Evêché de Sion, les contestations furent moins âpres ; elles portaient sur des biens de valeur moindre, et le traité de 1570, entre le duc de Savoie, d'une part, l'évêque de Sion et l'Etat du Valais, de l'autre, mit toutes choses au point.

Ces faits d'armes et démêlés ne cadrent pas avec les mœurs et coutumes des *Walser* qui, dans leurs colonies de l'Est, ont pratiqué un système de pénétration et d'expansion essentiellement pacifique.

4. L'économie alpestre

Il serait fastidieux de comparer longuement le genre de vie des premiers habitants de la haute vallée du Trient et celui des *Walser* des Alpes orientales. Dans l'ensemble, ils offrent les mêmes caractères, car les ressources des régions alpestres sont partout

³⁸ Acte instrumenté dans une forme solennelle, au pied des Perrons, par le notaire impérial Guigue du Lac, en présence de nombreux témoins, dont les mandataires de Vallorcine : Vulledus, métral, Jean du Perron, Jean de Montros, Jean de Barberine et Jean « *li Cotaz-Corboz* » ; ceux de *Servans* : Martin Gross et Perret Possolens ; ceux des *Finioz* : Hugues (*Hugo*, deviendra *Hugon*, et aussi *l'Hugon*, puis *Lugon*), Guillaume et Jean, ses deux frères, et un Etienne (*Documents*, No 68. Parchemin aux archives de Sallanches). Cf. *Armorial Valaisan*, pp. 118 (*Gross*), 155 (*Lugon*), 287 (*Vouilloz*, dont le nom dérive peut-être de *Vulledus*).

³⁹ Louis Coquoz, *op. cit.*, pp. 72 ss.

identiques et, pour en tirer parti, l'homme a dû adapter son activité aux conditions locales. Seules varient les méthodes d'exploitation : système individualiste et autonome des *Walser*, avec sa ferme isolée au milieu du domaine, ses chalets de mayen et d'alpage à l'écart des autres, pendant qu'à Vallorcine, le hameau groupe les habitations et qu'à l'alpage de Loria, l'agglomération des chalets indique et facilite l'exploitation commune.

Strictement adonné à l'élevage du bétail, délaissant la culture du sol ouvert, le montagnard émigré au Rheinwald, au Liechtenstein ou au Vorarlberg ne reconnaîtrait pas son pareil en le *Teutonicus* d'ici, qui, lui, dès son arrivée, cultive chanvre et céréales, et révèle une activité industrielle, mettant en valeur jusqu'aux moindres ressources naturelles du pays.

Le thème d'une histoire manuscrite

A titre documentaire, résumons quelques passages d'une histoire manuscrite de Vallorcine, des origines à 1330, qu'a eu l'extrême amabilité de nous communiquer M. Burnet, ancien maire. Cette monographie raconte de façon agréable que, vers le VIII^e siècle, une tribu burgonde, venant d'Allemagne, passa le col de la Forclaz et, arrivée à Trient, dut s'engager vers le col de Balme. Là, découvrant la vallée de Chamonix, habitée jusqu'au Tour, et peut-être voyant déjà les chalets de l'alpage de Charamillon, les errants jugèrent inutile de continuer dans cette direction. Ils obliquèrent à droite par le col des Posettes et descendirent en ce val désert où la haine des hommes n'était pas à craindre. Ils le défrichèrent et surent vite utiliser ce que la vallée pouvait livrer. Mais ils étaient païens et vénéraient les dieux germaniques ; aussi les prieurs de Chamonix commencèrent-ils à s'occuper de convertir au christianisme les communiens du Val Orsine où ils construisirent à leurs frais l'église consacrée en 1272. L'acte de 1264 n'aurait donc fait qu'établir un premier contact entre le prieur et les Teutons..

Cette version imagée de la colonisation de Vallorcine, à part les erreurs de fait qu'elle contient, semble reprendre et développer la thèse esquissée par un historien savoyard, qui écrivait en 1879 :

« Dans la partie la plus élevée et la plus sauvage de Chamonix, Vallorcine, nous trouvons les Burgondes, *Allemani*, *Teutonici*, possesseurs du sol, reconnus par les prieurs, d'abord comme complètement indépendants, et peu à peu soumis à leur pouvoir temporel et assujettis, pour leur existence politique, aux conditions imposées au reste de la vallée⁴⁰. »

⁴⁰ A. Perrin : *Introduction aux Documents*.



A Vallorcine : maison d'habitation avec la cheminée « burgonde »

Photos E. Gross

A la thèse que l'on peut appeler locale, s'apparente celle qu'exposait Ernst Ackert, dans les *Alpes* de 1941, et qu'il développa deux ans plus tard⁴¹. D'après lui, la plupart des colonies dites *Walser* — dont celles de Vallorcine et Buet — furent constituées par des descendants des Cimbres et des Teutons, refoulés dans ces parages après leur défaite par les Romains, à Aix-en-Provence, l'an 102 avant Jésus-Christ. Elles seraient distinctes des colonies fondées par les Alémanes dont le dialecte est de date plus récente, et qui finirent par occuper toute la Suisse alémanique. Cet auteur reconnaît cependant que si des lettres d'investiture sont à la base de l'un de ces établissements, la colonie n'est pas de date plus ancienne.

Or, tel est le cas pour la vallée supérieure du Trient : l'acte d'albergement de 1264 marque bien l'arrivée des *Teutonici* à Vallorcine : le critère d'Akert le confirme.

Quant à savoir d'où ils venaient, on croit pouvoir conclure pour les divers motifs exposés dans cette modeste étude et malgré l'opinion divergente d'historiens d'une incontestable valeur, que ces colons n'étaient pas des *Walser* et qu'ils ne venaient donc pas du Haut-Valais. Ils se seraient plutôt détachés de la famille alémanique lors de sa deuxième expansion vers l'ouest (XI^e-XIII^e siècles), marquée au nord des Alpes par le franchissement de la Singine et de la Sarine supérieure, et, en Valais, par la germanisation des districts actuels de Rarogne et de Viège⁴². Leur itinéraire ? Les vallées préalpines débouchant dans la plaine du Rhône par le Pays d'Enhaut et les Ormonts, moins probablement par les cols alpestres, pour se terminer par les passages indiqués dans l'histoire manuscrite dont il a été question.

⁴¹ Akert : *Die Walser*, Berne, 1943, p. 10. C'est par erreur qu'Akert fait du Buet une colonie : ce village n'a jamais existé.

⁴² Divers : *La Suisse*, Attinger, Neuchâtel (tiré à part du *Dict. Geogr. Suisse*), p. 330, *Langues* et cart. Gauchat. Rappelons aussi les *Teutonici* de Conthey (*Armorial Valaisan*, p. 108, s. v. *Germanier*).

II

Autres infiltrations alémanes dans la région

Il nous a paru intéressant de rechercher si vraiment la colonie de Vallorcine marquait la dernière étape, à l'ouest, des migrations sporadiques des Alémanes au moyen âge. Les auteurs de langue allemande ont tous, sauf erreur, considéré que tel fut bien le cas. Seul l'acte d'albergement de 1264 avait retenu leur attention, ce qui, par simple comparaison avec le mode de colonisation des *Walser*, les amenait à conclure à un de ces mêmes établissements dans le « *Chamonixtal* », considéré comme limite extrême des dites migrations.

Or, certains noms de lieux dans les vallées voisines du nord-ouest décèlent indubitablement, eux aussi, l'origine germanique. Il y a plus : sans avoir spécialement étudié ce problème de colonisation, des auteurs l'ont effleuré en des biographies ou des monographies. Ainsi, l'histoire de Sixt, celle de son Abbaye et du fondateur du monastère, le Bienheureux Ponce de Faucigny, ont signalé que, « les Religieux, à la fondation de l'abbaye (1135), attirèrent des colons qui vinrent du côté de l'Allemagne par les cols qui séparent cette région des hautes vallées du Rhône. Ces immigrants formaient un peuple indépendant et ami de la liberté⁴³. »

Et ailleurs : « A la suite des moines, arrivèrent aussi quelques familles d'origine germanique. Elles ont donné son nom au village des Allamands à Samoëns, et surtout elles ont laissé dans le patois des consonances difficiles à orthographier⁴⁴... »

Des renseignements complémentaires nous ont été fort obligeamment fournis, qui apportent de précieux renseignements et que nous estimons utile de reproduire en partie :

« Il y a une charte que l'auteur (Rannaud) ne cite pas et où l'Abbaye de Sixt, craignant que les barons de Faucigny ne s'attribuassent des droits trop exorbitants sur les colons albergataires, obtint de ces princes une déclaration portant que ces hommes demeureraient libres et ne seraient soumis à aucune taille ou exaction ; seulement ils devaient accompagner les barons de Fau-

⁴³ Rannaud : *Histoire de Sixt*, p. 26.

⁴⁴ Léon Buffet : *Le Bienheureux Ponce de Faucigny*, p. 16.

cigny dans les épaisses forêts quand il leur plairait d'y poursuivre les bêtes fauves. L'acte de cette déclaration entre Wilhelm, fils d'Henri, et l'Abbaye de Sixt, est de 1200 et fut passé au château de Châtillon en Faucigny.

C'est donc bien au XII^e siècle qu'il faut noter cette arrivée des colons germaniques venus pour défricher la région de Sixt. Faut-il croire que d'autres colons seraient venus pour défricher les régions boisées de Samoëns et mettre en état les immenses pâturages de cette commune ?

En tout cas, il y a deux villages : *Les Alamands*, sur la route du Valais : l'un à Morzine, sur le chemin qui mène au col de Coux ; l'autre à Samoëns, à deux heures du même col. Les sires de Faucigny, en des albergements du XII^e et du XIII^e siècle, leur confient l'exploitation des montagnes les plus escarpées (Oddaz) ou les plus éloignées de Samoëns (Fréterolles, près de Coux).

Un village existait plus haut, d'après les confins, au-dessus des Alamands : *Hans*. Il est aujourd'hui disparu, mais un acte du 4 novembre 1435 en fait encore mention : l'Abbaye d'Aulps confirme aux hommes de Hans le contrat de 1233 pour l'alpage d'Oddaz et les maintient en possession, tant qu'ils sont ou seront à l'avenir, des localités de Hans, de la Rosière et des Alamands. A partir de 1435, les noms patronymiques des ménages de Hans sont absents, pour la plupart, des chartes et reconnaissances concernant les alpages. En 1206, 1250, il est aussi question des communiens de Hans, dans les donations des sires de Faucigny. Le 4 novembre 1284, Béatrix, dame de Faucigny, alberge à perpétuité aux hommes de Hans, ses taillables, et à leurs héritiers, l'alpe de Cuidex, pour dix livres d'introge et sous la taille à miséricorde. Fait à Mélan.

Le village des Alamands, dont l'origine est parlante, perpétue, à Morzine comme à Samoëns, le souvenir de ces mystérieux montagnards. Aux environs de Hans, la topographie a légué certains vocables, qui, si on les scrute, prennent un air étrange, au radical tudesque : Oddaz, Bervalles (*Bergwald*), Bostan (aussi *Borsitan* et même *Borstein*).

Je vous signale surtout le patois de Samoëns, très guttural par ses aspirations ; à ma connaissance, il n'y a que dans ce canton et au Biot, vallée d'Aulps, que l'on prononce ainsi à la mode germanique, par exemple :

<i>Sixt</i>	=	<i>Hi</i> , et non <i>Chi</i>
<i>Haie</i>	=	<i>Hiza</i> , et non <i>Chiza</i>
<i>Ici</i>	=	<i>He</i> , et non <i>Che</i> .

A titre documentaire, je crois important de vous faire remarquer que les familles de ces villages élevés de la Rosière, Chantemerle, les Alamands, sont très localisées ; il n'y en avait pas ou très peu dans les autres villages avant la Révolution. Il me semble voir là la preuve de l'arrivée tardive — et non du temps des Burgondes — de ces gens. Pourquoi ces noms faisaient-ils défaut jadis dans les villages du bas, et sont-ils ainsi cantonnés dans les villages du haut, échelonnés sur la route du Valais ⁴⁵ ? »

La réponse à la question posée par M. le Chanoine Dechavassine paraît assez facile : ces colonies, antérieures à celles qui sont, à tort ou à raison, attribuées aux *Walser*, présentent des caractères analogues. Comme quelques-unes de ces dernières, elles sont sans doute le résultat des efforts colonisateurs des institutions monastiques du moyen âge. Les seigneurs ecclésiastiques, tant réguliers

⁴⁵ Communication de M. le Chanoine Dechavassine, natif de Samoëns, professeur au Grand-Séminaire d'Annecy, que nous ne pouvons assez remercier pour son amabilité. Les détails relatifs au village de Hans sont tirés d'une *Histoire de Samoëns*, du juge Tavernier, parue en 1892.

que séculiers, ont favorisé le peuplement des hautes régions alpestres en faisant appel à des montagnards alémaniques, populations laborieuses, prolifiques et d'humeur remuante...

Les chanoines augustins des abbayes chablaisiennes — St-Maurice d'Agaune et ses filiales Abondance et Sixt, — comme les cisterciens d'Aulps, pratiquaient le travail manuel, mais les vastes espaces mis par les princes à leur disposition manquaient de bras, surtout sous le régime des abbés commendataires.

Entre ces maisons et les couvents d'Alémanie, il y avait des relations suivies et même des échanges commerciaux.

A Interlaken, par exemple, existait dès 1130 un couvent de chanoines réguliers⁴⁶ dont le prévôt notera en 1425 les particularités du costume de ses « confrères » de St-Maurice⁴⁷.

Le chanoine Rannaud s'est certainement fait l'écho d'une ancienne tradition lorsqu'il écrit que les colons allemands arrivèrent par les cols qui séparent la région de Sixt des hautes vallées du Rhône, par quoi il faut entendre les cols de la Golèze, de Coux et de Chésery, qui relie les vallées du Giffre et de la Dranse, par le Val d'Illiez et le Val de Morgins, à la plaine du Rhône.

On peut présumer que les *Teutonici* de Vallorcine et les premiers habitants de Hans et des Alamands avaient une origine commune, qu'il faut chercher au versant nord des Alpes et mettre en relation avec le système de colonisation monastique du moyen âge.

Solution qui n'exclut pas la possibilité de voir en ces peuplements alémaniques une seconde étape de colonisation, venue former la superstructure de l'occupation burgonde. Celle-ci fut d'ailleurs peu dense, malgré la proximité d'Agaune, foyer spirituel plutôt que centre politique du royaume burgonde. Toujours est-il que, soit dans la vallée du Trient, soit dans la région ouest voisine, les Burgondes ont laissé des traces de leur passage : dialecte, habitation, toponymie en témoignent. Mais, ainsi que le reconnaît Oechsli⁴⁸, on ne peut établir sur ces bases des critères-types permettant de discerner l'élément burgonde de l'alémane, tous deux essentiellement germaniques.

En règle générale, l'occupation burgonde s'est faite paisiblement, se limitant à la plaine et au bas des vallées, ce qui permet pourtant

⁴⁶ Jean de Müller ; *Histoire de la Suisse*, t. II, p. 257 ; — E. F. von Müllinen : *Helvetia Sacra*, t. I, Berne, 1858, pp. 160-162.

⁴⁷ Eugène Gross, *op. cit.*, p. 175, se réfère à Bocard, *Notes* (ms), t. II, et Charléty : *Actes du Monastère d'Agaune* (ms), t. III, p. 30 (ces deux manuscrits aux Archives de l'Abbaye). Cf. Edouard Aubert : *Trésor de l'Abbaye de St-Maurice*, Paris, 1872, p. 62, note 1. — Au sujet du couvent d'Interlaken, en relation avec l'émigration des *Lötscher*, voir : W. A. B. Coolidge ; *Les Colonies valaisannes de l'Oberland bernois*, extrait des *Blätter für bernische Geschichte*, 1906.

⁴⁸ Oechsli, in *JSG*, t. 33, p. 225, *Zur Niederlassung der Burgunder und Alamannen in der Schweiz*.

de lui attribuer la désignation de lieux-dits alpestres à toutes les altitudes. Par contre, mettre à son actif le peuplement des hautes régions ou des « revers » de vallées nous semble une erreur : ainsi pour *Les Alamands* de Samoëns et de Morzine, ceux qui voient en ces villages d'anciens *allmend* ne paraissent pas se souvenir que l'allmend, quoique connu des Burgondes, est de conception spécifiquement alémane : l'exploitation corporative des communaux, des forêts et surtout des alpages, présuppose au centre une communauté homogène, que ne pouvaient réaliser les Burgondes, tout au moins à l'origine. Ces nouveaux venus, vaincus d'Aëtius, qui leur avait assigné la *Sabaudia* comme pays d'attache, en attendant de les mobiliser contre Attila, ne devaient pas encore constituer ce qui plus tard fut la commune ou le bourg. Le tiers seulement des biens fonciers leur était dévolu, n'impliquant pas l'éloignement du premier occupant, mais une sorte de condominium.

L'opinion de certains chercheurs ne semble donc pas fondée, qui ferait d'eux les colonisateurs des hautes régions, spécialement des hameaux ou villages des « *Alamands* ». Ces derniers devaient plutôt leur nom à une appellation venant de l'extérieur, comme l'on désigna un lieu par ses habitants : *Chez-les-Reuse*, *Chez-les-Addy*, *Vers-chez-les-Blanc*, etc.

Pourtant, l'historien de Morzine ne pense pas que l'étymologie de ce nom se rapporte à celui de la peuplade alémanique, car il n'y a pas de raison, selon lui, pour que l'on donne le nom d'une tribu à de modestes groupements de chalets⁴⁹.

En ce qui a trait à la langue, M. Baud fait observer :

« Dans la vallée centrale : le Biot, St-Jean d'Aulps, Seytroux, Vacheresse et partie de Montriond (Chéradame), on prononce le *ch* dur, comme à Samoëns, mais pas à Morzine, ni à Abondance et Châtel, communes voisines du Valais : il faut donc admettre que le fond des premiers occupants était burgonde (VII^e ou VIII^e siècle), que cette race a pu baptiser *all-mend*, c'est-à-dire *communaux*, les emplacements d'un usage commun. N'auraient-ils pas baptisé également *Allinges* (*all-ingen*), cette colline boisée du Chablais, non encore défrichée par les Gallo-Romains (peut-être en souvenir du village appelé encore de nos jours *Allinge*, dans l'île de *Bornholm*, anciennement *Burgundarholm*...) ? Il faut être prudent avec ces étymologies. »

En effet. C'est pourquoi il nous est agréable de relever ces observations, sans conclure. Cependant, qu'il soit permis de rappeler que les villages cités plus haut : *Chez-les-Addy*, etc., n'ont pas plus d'importance que *Les Alamands*, que l'on peut tout aussi bien traduire par *Chez-les-Alamands* ou *Allemands*. Sans nous prononcer au sujet de l'étymologie des Allinges, remarquons que la terminaison *-ingen* caractérise des lieux peuplés par les Alémanes : témoin les *Reckingen*, *Gluringen*, *Blitzingen*, etc., de la vallée de

⁴⁹ Notes de M. John Baud, de l'Académie chablaisienne, communiquée par M. Dechavassine.

Conches et les innombrables localités en *-ingen* de la Suisse centrale et orientale, où jamais ne furent les Burgondes⁵⁰.

Non moins intéressantes sont les notes de M. le Chanoine Dechavassine sur le même objet :

« Je vous avoue, dit-il, que les chercheurs de ma commune (Samoëns), en particulier l'auteur d'une histoire inédite de Morillon (village entre Samoëns et Taninges), attribuent le peuplement à deux courants humains ; le premier, d'origine burgonde, établi à « l'adroit » et débordant sur le versant opposé pour user des pâturages (cas de Samoëns, qui possède encore tous les alpages du sommet de la vallée d'Aulps) ; et deuxième courant d'origine alémanique venu plus tard (XI^e au XII^e siècle) pour défricher le versant de « l'envers », où pullulent les lieux-dits : les Esserts, et même, à Samoëns, les Albergieux, mas possédé en communauté par les albergataires.

Où prendre les preuves ? L'ancien cadastre de 1730 donne un morcellement de terrains bien différent pour les terres ainsi défrichées et surtout les pâturages de l'envers, qui ont des voies de communication ou de dévestiture nouvelles, venant des villages de l'envers, c'est-à-dire du même versant et non plus du versant opposé. Qui a fondé peu à peu ces villages dans ces versants boisés de l'envers ? Voilà le problème. J'avoue qu'il est difficile de faire la lumière, faute de documents. La Suisse pourrait éclairer cette question, en signalant les départs. »

Ces constatations relatives aux divers stades de peuplement des versants opposés sont nouvelles et pleines d'intérêt. Elles confirment le point de vue exposé plus haut : superposition ou juxtaposition des peuplements burgonde et alémanique, celui-ci se cantonnant dans les lieux encore incultes, négligés par les prédécesseurs, effectué par les Alémanes, laborieux et endurants, venus à la ressource des moines ou des défricheurs, sous la haute protection des seigneurs laïques, détenteurs du pouvoir civil et propriétaires du sol.

Sion, octobre 1950.

Maurice GROSS

⁵⁰ J. Früh : *Géographie de la Suisse*, t. II, p. 32, attribue aussi à des « infiltrations germaniques » les noms de lieux — le plus souvent patronymiques — dont la terminaison en *-ingen* s'est modifiée, au sud, en *-inges*, *-enges*, *-ange*, *-ins*, *-ens* (origine burgondo-franco-alémanique). Quant à l'adoucissement de la prononciation, il note, après Bachmann, que les Alamans s'étaient accoutumés à la prononciation douce de la population romane plus nombreuse : dans le territoire montagneux, au contraire, le son dur s'est perpétué parmi la population indigène moins dense (*op. cit.*, p. 36).